

Succession de René Felber : les démons des Chambres

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1116

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1011429>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les démons des Chambres

(ag) Il arrive plus souvent qu'il n'est excusable que les parlementaires, conditionnés par le vase clos de leur univers, soient saisis pas les démons de l'intrigue. Berne offre un climat et des salles d'hôtel propices à des crises récurrentes. Les signes d'une nouvelle éruption pour le 3 mars s'accumulent. Ce que l'on est en train de perdre de vue dans cet univers confiné, c'est d'abord l'après 6 décembre. Le vote du peuple et des cantons, la déchirure qu'il a traduite exigent que l'on fasse l'économie des divisions stériles, artificielles. De même, les difficultés économiques, structurelles et conjoncturelles, impliquent la loyauté dans les affrontements. Que reproche-t-on au parti socialiste ? Le siège devenu vacant au Conseil fédéral ne lui est pas, officiellement du moins, contesté. Ce parti ouvre donc la procédure interne des primaires. Les deux candidats annoncés sont de qualité, nul ne le conteste.

Le parti, selon une pratique courante, choisit. Il privilégie entre tous les critères de choix la représentativité des femmes.

Une candidature unique n'est pas un défi à l'Assemblée fédérale, qui n'est pas rabaissée au rôle d'instance de ratification. La majorité (on peut en l'occurrence parler de rapport majorité-minorité) a pour devoir démocratique de respecter les critères de choix de la minorité. Elle veille simplement à ce que ce choix ne soit pas une rupture, une provocation ou un défi. Mais son rôle n'est pas de se substituer à la minorité pour faire prévaloir ses propres critères de préférence.

Que peut-on reprocher à Christiane Brunner ? Avoir soutenu l'initiative pour une Suisse sans armée. Combien de Suisses ont, comme elle, voté «oui», non à la lettre, mais pour faire bouger. Sa prise de position sur l'interruption de grossesse ? Elle est conforme à la

pratique de son canton, aussi bien de ses instances judiciaires que médicales. Ce n'est pas elle qui a réanimé ce sujet qui, pour l'instant, trouve une solution de fait par des applications fédéralistes du droit. Est-il opportun de réveiller ce sujet conflictuel et idéologique ?

Il est évident que le parti socialiste, une fois son choix arrêté, ne peut pas laisser tomber un candidat. Au lieu de parler de défi à l'Assemblée fédérale, il serait plus intelligent de tenir compte de la sensibilité de ceux que l'on veut bafouer. Une deuxième affaire Uchtenhagen n'est pas acceptable par le parti socialiste et ne sera pas acceptée, indépendamment de tout discussion de principe sur la participation.

A côté des intrigants, il y a aussi, dans ces épreuves électorales, quelques hommes de sagesse qui se font entendre. Les conseillers fédéraux ne sont pas sans influence, qu'ils soient en fonction ou retirés des responsabilités directes. L'alpha et l'oméga de cette sagesse serait, dans la conjoncture actuelle, de ne pas chercher à humilier le parti socialiste et de ne pas faire sciemment la politique du pire. ■

BUDGETS CANTONAUX

Comment les autres se débrouillent-ils ?

(ag) Certes, la conjoncture frappe chacun. Mais comment font-ils les cantons qui, malgré tout, s'en tirent correctement ? A défaut de la réponse, car l'analyse scientifique des différences intercantionales n'existe pas, au moins quelques repères. Les récapitulations sont celles du Groupe d'études pour les finances cantonales, relayées par la Société pour le développement de l'économie suisse.

Les plus gros déficits (en millions de francs)

Genève	494
Zurich	377
Berne	374
Bâle-ville	292
Vaud	197

On tombe ensuite dans des chiffres très nettement inférieurs à 100 millions.

Les plus gros déficits (en pour-cent du budget des dépenses)

Genève	9,9
--------	-----

Bâle-ville	9
Berne	5,9
Jura	5,5
Neuchâtel	5,3

Le classement de Genève et Bâle-ville, deux cantons urbains, est incontestablement déterminé par le coût de la santé et le poids de l'hôpital universitaire.

Les plus gros budgets d'investissements

(Le montant net à la charge du canton, en millions de francs, est indiqué entre parenthèses.)

Zurich	1237	(965)
Berne	888	(560)
Genève	584	(474)
Tessin	447	(231)
Argovie	424	(211)
Vaud	420	(257)

Les cantons vont dépenser 7,5 milliards en investissements. Il faut savoir que 4,7 milliards seulement leur incombent, car 2,7 sont pris en charge pour l'essentiel par la Confédération et le compte autoroutier.

Sur ces 4,7 milliards, seuls 500 millions sont autofinancés. On ne saurait donc accuser les cantons de procéder à une politique déflationniste.

La capacité d'autofinancement

Elle est déterminée par les amortissements portés au compte de fonctionnement. Quand les amortissements inclus dans le budget ordinaire sont supérieurs au déficit, la différence exprime l'autofinancement. Si les amortissements sont égaux au déficit budgétaire, l'autofinancement est nul. Il est négatif lorsque le déficit exède les amortissements.

Taux de couverture des investissements nets en pour-cent

Bâle-ville	- 74,5
Genève	- 66,4
Vaud	- 19,1
Fribourg	- 10,6
Jura	- 5,9
Neuchâtel	- 4,7
Berne	- 2,3

On remarque la position défavorable des cantons romands à l'exception du Valais qui se signale par un taux d'autofinancement de 52%.

Le meilleur élève de la classe est Argovie, qui autofinance à 76%. Mais le Tessin, comme le Valais, contrairement aux préjugés, s'en tire bien: 54%. Signalons enfin que Zurich qui investit plus d'un milliard en autofinancement le 27%. ■